

Établissement : *Emmaüs Solidarité - SARAH*

Adresse : *7bis, rue Jacques Louvel
Paris 75010*

Historique :

Le CHRS SARAH est issu de la fusion fin 2012 du Service CHU Espace Hôtelier (31 places) et de du Service CHRS SARAH (20 places)

Effectif total : *51*

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
 - *Femmes isolées*
 - *Couples : avec ou sans enfant*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
-

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

*Hébergement hôtelier uniquement :
11 chambres couples - 19 chambres simples - 5 chambres double*

Typologie des chambres :

Sanitaires privatifs et possibilité de cuisiner pour toutes les chambres (cuisine collective ou kitchenette)

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

1 chambre PMR

Restauration :

Sans restauration collective

Participation financière :

15% des ressources mensuelles

Hébergement enfant :

Pas de droit d'hébergement (application du règlement hôtelier pour les visites)

Animaux : *Interdits*

Type d'accompagnement :

Accompagnement social global

Composition de l'équipe :

- 1 CDS
 - 3 TS
-

Examen de la candidature :

Examen par équipe éducative et CDS le jour de la réception, réponse dans les 3 jours pour une convocation à entretien unique de préadmission sous 7 jours.

Dès réception de la candidature, le prescripteur est contacté pour un complément d'info oral et/ou écrit, et informé du rdv pris directement avec le candidat (quand ce dernier est joignable).

L'entretien :

L'entretien est mené par le travailleur social ayant dans sa file active la place vacante qui vous est proposée.

Lors de l'entretien de préadmission, l'ensemble des aspects de la situation individuelle du candidat est abordé.

Lors de l'entretien de préadmission, le candidat est informé de manière précise et complète de l'ensemble des prestations proposées ainsi que des engagements attendus des résidents.

Délai d'admission :

Si entretien concluant, admission le jour même

Que l'admission soit validée ou non, le candidat, puis le prescripteur, en sont informés.

En cas de validation, le candidat a la possibilité de se rétracter. Une motivation orale du refus sera recherchée par le travailleur social. Aucun autre retour n'est attendu de sa part.

Signalement des places au SIAO :

Anticipation faite au minimum 7 jours avant la vacance de place

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Ouverture des bureaux de 9h à 13h et de 14h à 18h du lundi au jeudi (sauf les matins du mardi et du jeudi).

Et de 9h à 13h et 14h à 17h le vendredi.

Accompagnement proposé :

3 rythmes d'accompagnements proposés en fonction des besoins repérés (au minimum, une fois par semaine, quinzaine, mois)

Visite :

Visite bihebdomadaire

Partenaires extérieurs :

Création d'un partenariat avec la Terrasse en cours

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

Groupe d'expression

Questionnaire de consultation et ateliers d'expression
